



FRAPNA

Contact : Marc Papillon
Tél. : 06.82.57.21.27
Courriel : marc.papillon@frapna.org

Monsieur le Président
Syndicat Mixte d'Etude
du SCoT du Grand Rovaltain
Ardèche-Drôme
BP 15191

26958 VALENCE CEDEX

Objet : Avis PPA

Valence, le 29 juillet 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées nous vous faisons part de nos observations sur le projet de SCOT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme arrêté par le conseil syndical le 18 décembre 2013.

Notre association constate que ce SCoT arrive bien tardivement comme le sous entend le PADD en p 13 : « *Le diagnostic de territoire prouve que le Grand Rovaltain a été un réceptacle de grands projets décidés ailleurs et objet d'un modèle d'aménagement favorisant l'étalement urbain. Cette dynamique induit des dysfonctionnements majeurs, tels la forte consommation des espaces agricoles et naturels, le développement d'habitats pavillonnaires énergivores et peu diversifiés, la progression des déplacements automobiles et des émissions de gaz à effet de serre...* ».

Les quatre scénarios imaginés pour ce SCoT avaient été :

1. Le scénario au fil de l'eau :

Il est celui dont les effets sont constatés sur le territoire du SCoT: forte consommation d'espace dû à un étalement urbain incontrôlé, fragmentation des milieux et perte de biodiversité, tendance à la banalisation des paysages, érosion de l'activité agricole, épuisement des ressources, notamment en eau, augmentation des pollutions et nuisances risques naturels aggravés, une mobilité marquée par la prédominance absolue de la voiture individuelle, une impossibilité de répondre aux besoins de mobilité par des transports collectifs, des coûts élevés à attendre en termes de nouvelles infrastructures et de nouveaux réseaux urbains.

2. Drôme – Ardèche Métropole :

Ce scénario, véritable rupture avec les pratiques actuelles préconisait une métropole recentrée sur le pôle urbain de Valence, le rayonnement national et international, la performance et l'identité économique, l'émergence d'une quatrième centralité sur Rovaltain TGV, des transports collectifs à haut niveau de service.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

3. Concerto des Territoires :

Il était caractérisé par un rééquilibrage économique entre les trois pôles, le renouvellement du périurbain, des identités locales renforcées et valorisées, une croissance verte.

4. Ville en campagne :

Avec des impacts suivants : plaines et coteaux ponctués de villes, bourgs et villages, solutions innovantes de proximité, accessibilité, économie résidentielle, patrimoine, tourisme vert, voiture individuelle, territoire contrasté qui sont difficilement acceptables, ce scénario nous apparaît guère différent du précédent.

Le choix final d'un projet d'aménagement proche du scénario « Concerto des territoires » qui « revendique l'originalité d'une organisation urbaine triangulaire, complétée d'un réseau dense de pôles périurbains et ruraux » est très consensuel. Il conforte le handicap principal de ce territoire qui est la très faible attractivité des trois pôles urbains qui a conduit des milliers d'habitants à s'en éloigner pour construire à la campagne sur des parcelles de taille disproportionnée à leurs besoins et à proximité de villages et de bourgs situés à leur périphérie.

Pour nous, le seul scénario volontaire à mettre en débat face au « Concerto des territoires » est celui d'« un territoire tripolaire ». Les trois pôles urbains (communes centres et les communes périphériques qui sont dans leur continuité) doivent donc être confortés et valorisés en concentrant la population, les équipements et les emplois. L'effort doit être mis sur le développement des transports collectifs dans ces pôles et entre ces pôles. Un des moyens pour limiter les déplacements en voiture est de freiner fortement le développement de toutes les autres communes rurales. Nous demandons que la catégorie de pôle secondaire soit abandonnée, à l'exception de Saint Donat sur l'Herbasse.

La ressource en eau, le préalable à tout projet d'aménagement :

P 22 PADD : « Enfin, les prélèvements de la ressource en eau atteignent des limites si on souhaite la pérenniser pour tous les usages »

P 47 PADD : « Fortement dépendantes du climat et sollicitées pour de nombreux usages, les eaux du Grand Rovaltain présentent des risques de pénurie qui pourraient s'accroître avec le réchauffement climatique ».

Les premières études du SAGE de la nappe de la molasse du Miocène du Bas Dauphiné montrent que cette ressource en eau est stratégique pour les habitants du Grand Rovaltain. Son niveau va diminuer du fait de la baisse prévisible des précipitations liée à la hausse des températures. Une réduction drastique des prélèvements (jusqu'à 40%) est d'ores et déjà envisageable.

La situation actuelle et future, la gestion durable et économe de la ressource en eau est donc un enjeu majeur pour le Grand Rovaltain et doit être la base du projet de SCoT.

« Se préparer à accueillir 70 000 habitants supplémentaires »

Ce SCoT comme beaucoup d'autres prend pour hypothèse démographique, la valeur la « plus » haute de la fourchette donnée par l'INSEE pour la population du territoire en 2040. Une progression de 0,8% par an, dont près de la moitié proviendrait d'un apport migratoire pour atteindre 380 000 habitants en 2040 a donc été retenue.

Nous constatons que, malgré une « Une croissance démographique de + 0,75%/an depuis 12 ans » soit « entre 1982 et 2011 : + 56 000 habitants » et la création « entre 1999 et 2010 : + 18 000 emplois (16.8%) », les habitants du territoire et les nouveaux venus (entre 1999 et 2007, l'excédent migratoire représente 50% de la croissance démographique) ne trouvent pas forcément un emploi puisqu'« en 2010, 11,8% de chômage (9,4% en France) ; 86% des contrats de travail signés en 2009 sont de courte durée ; un chômage durablement élevé... cela se traduit par des situations d'enracinement au chômage important », et les jeunes à la recherche d'un emploi sont nombreux à quitter le territoire ».

Dans un tel contexte, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de choisir l'hypothèse la plus haute d'augmentation de la population. Même la poursuite de la tendance passée nous paraît irréaliste.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

- « 55 000 logements supplémentaires à 2040 soit 2 200 logements supplémentaires / an »

La mobilisation des logements vacants et la rénovation des logements insalubres, principalement par des acteurs publics pour répondre à l'objectif « pour assurer le droit au logement pour tous, l'offre de logements abordables doit être développée significativement » devraient être un objectif plus ambitieux de ce PADD. Par exemple en 2009, 3 678 logements vacants ont été recensés à Valence. Il serait intéressant de connaître l'importance de cette vacance sur le territoire du SCoT. Nous proposons que d'ici 2040, l'objectif de réduire cette vacance de 90% soit inscrit dans le PADD.

La densification de certaines zones urbaines d'habitat pavillonnaire est déjà engagée par, dans un premier temps, le découpage des grandes parcelles dans les communes périurbaines et la construction d'immeubles dans les pôles urbains. Une estimation de ce potentiel aurait été nécessaire pour évaluer les besoins en foncier à rendre constructible.

Nous demandons que les 3/4 des logements nouveaux soient construits dans les trois pôles urbains, et non seulement « plus de la moitié ». De ce fait la « ventilation géographique par territoire de production de logements entre 2015 et 2025 » (p.39 du DOO) doit être revue.

- « Créer 40 000 emplois supplémentaires en 25 ans »

Mais les besoins non satisfaits des habitants du territoire ne sont pas quantifiés et n'ont pas de réponse.

La priorité 1.3 de « favoriser une meilleure répartition des emplois entre les territoires » est imprécise. Les territoires visés sont-ils les pôles urbains ou l'ensemble du SCoT ? Nous demandons que le mot « territoires » soit remplacé par « pôles urbains ».

L'agriculture du territoire est « une filière d'excellence » (p 36), « la diversité de nos productions agricoles locales » est un atout touristique (p 38), mais la production de denrées alimentaires n'est pas considérée comme une activité économique à part entière. Seul l'agro alimentaire est reconnu comme tel. Nous demandons que la priorité 2.4 intègre l'activité agricole.

- La consommation foncière

Il se vérifie dans la mise en œuvre de la grande majorité des SCoT que lorsqu'un scénario « insuffisamment » volontaire est retenu, le scénario effectivement mis en œuvre est celui du « fil de l'eau » (les 40% de logements « individuels purs occupent 87% du foncier et représentent 1432 m² par habitant, les 14% de logements en individuels groupés, 59% du foncier et 400 m² par habitant, les 4% de logements collectifs, 8% du foncier et 142 m² par habitant).

Comme cela a été écrit, réduire de moitié la consommation d'espace surtout agricole est un véritable défi au regard des pratiques passées et sera donc très difficile. Il faut cependant noter qu'une consommation foncière de 2125 ha d'ici 2040 est l'équivalent de 4250 terrains de football. Nous avons noté que cette estimation ne prend pas en compte les surfaces qui seront consommées par les infrastructures routières en particulier, et par les carrières. Sur ce point, nous regrettons qu'aucune étude des besoins à l'horizon 2040 n'ait été réalisée. Nous demandons donc, des estimations globales des surfaces qui seront consommées à l'horizon 2040.

L'objectif sur la réduction de consommation du foncier agricole est peu ambitieux : il reprend l'objectif national de réduire de 50% cette consommation d'ici 2020, mais ensuite il passe à 25% sur Rovaltain, bien que ce ne soit pas toujours très explicite dans l'ensemble du document. L'objectif de la FRAPNA est que dès maintenant plus un 1 m² de terrain agricole ne doit être urbanisé et ce n'est pas irréaliste. C'est volontariste, car comme le note ce PADD la disparition des espaces agricoles est supérieure aux besoins générés par l'augmentation de la population. La consommation de terrain par nouvel habitant sera de 370 m². Comment ce chiffre a-t-il été fixé ? Dans une perspective à long terme, il faudra bien stabiliser la part du territoire nécessaire pour en priorité nourrir la population locale. C'est bien du rôle du SCoT de définir les besoins en foncier agricole et de définir les zones agricoles protégées à long terme.

Un moyen pour économiser l'espace est la lutte intensive contre la rétention foncière en zone urbaine.

Un autre moyen est d'arrêter la création de nouvelles zones commerciales, d'utiliser les terrains non construits équipés et de requalifier en profondeur les zones existantes. Nous avons bien noté que « *le projet d'aménagement ne prévoit pas de nouvelles zones commerciales périphériques* » (p.20).

Mobiliser 20 ha par an pour de nouvelles zones d'activités n'est pas acceptable car 530 ha sont disponibles, dont certains sont déjà viabilisés, dans les documents d'urbanisme existants pour de nouvelles zones industrielles, artisanales et commerciales.

« *Favoriser l'intégration de tout ou partie du stationnement en sous-sol, rez-de chaussée, toit-terrasse ou infrastructures* » est une bonne mesure qui doit être le préalable à toute opération d'aménagement.

- La forêt :

L'objectif est de valoriser les forêts « productives » qu'il faudra localiser dans le DOO. Pour quel type de production ? Pour la FRAPNA, cette valorisation doit se faire dans des conditions respectueuses de l'environnement et prioritairement pour développer la production de bois d'œuvre. La production d'énergie par la biomasse issue du bois est pour nous une fausse bonne idée. Les forêts drômoises sont fragilisées par le réchauffement climatique. De plus les forêts sont des pièges à CO2 et leur exploitation non raisonnée ne contribue donc pas à la réduction des gaz à effet de serre.

- La protection de la Nature :

Le diagnostic environnemental est riche et met en évidence les enjeux. La démarche TVB est intéressante, mais va-t-elle aboutir car elle se heurte, en particulier, à quelques projets routiers ?

- Les déplacements :

Le scénario retenu, corrélé à celui (médian) retenu pour le Plan de Déplacement Urbain, prétend permettre une « mobilité durable » sur le territoire alors qu'ils conduiront à maintenir, voire à renforcer la place des déplacements en véhicules individuels.

Le PDU aurait dû rechercher une desserte ferrée cadencée entre Valence et Romans, des transports ferrés de voyageurs sur les lignes SNCF de la Rive Droite du Rhône, la mise en place progressive de lignes de Bus à Haut Niveau de Service sur certains itinéraires.

Les infrastructures routières du territoire (hors réseau autoroutier à vocation nationale et internationale), ainsi que les franchissements de l'Isère et du Rhône ne seront pas compatibles à l'horizon 2040, voire 2025 avec l'augmentation ainsi prévisible des migrations alternantes en véhicule individuel avec (ce qui trop souvent le cas) une seule personne par véhicule.

« *Conforter et développer en priorité le réseau de transports collectifs* » (p 38 PADD) et « *promouvoir les modes doux de déplacements* » (p 39) ne peuvent être efficaces que dans un scénario tripolaire renforcé.

Nous demandons qu'un objectif portant sur la disparition des secteurs dangereux pour la pratique du vélo en ville soit mentionné dans le DOO.

Pour « *limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air* », il faudrait prendre en compte les chiffres diffusés par Air Rhône-Alpes et veiller que les niveaux de circulation générés par l'organisation du SCoT soient compatibles avec l'habitat environnant.

Ce projet de SCoT devrait exprimer une forte volonté de lutter contre l'individualisme des communes et contre le saupoudrage sur le territoire. « *L'ambition : le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes* » nous donne l'impression d'un scénario « au fil de l'eau » qui est la poursuite, à quelques adaptations près, de la situation actuelle. Il faut mettre fin à l'illusion de la répartition uniforme de l'emploi sur le territoire. La densification des zones d'habitat, d'activités et commerciales nécessitera le renforcement des VRD, ce qui aura un coût pour les collectivités qui sera compensé par les économies générées par la fin de l'étalement urbain.

Nous regrettons que la mise en œuvre de certains objectifs soit presque systématiquement assortie d'assouplissements qui en limitent leur portée et consomment encore de l'espace.

Quelques exemples :

- Seules « *les terres les plus proches du tissu urbain* » (p 42) pourront être urbanisées. Cette notion de « *tissu urbain* » est très vague. Par exemple 3 maisons : c'est du tissu urbain ? Comme les PLU doivent être compatibles avec le SCoT, cette imprécision peut entraîner des dérives d'interprétation.
- Les hameaux, écarts et regroupements de constructions situés dans l'espace agricole peuvent se densifier. « *Ceux qui n'ont pas été matérialisés sur la carte n'ont pas vocation, sauf justification expresse apportée dans le rapport de présentation, à se renforcer* ». Dans la pratique, certains élus trouveront toujours une justification expresse.
- « *Les activités exceptionnelles* » (cela n'a aucun sens car pour un maire un projet de création d'une unité de plusieurs salariés aura toujours un caractère exceptionnel). Même remarque que précédemment : l'argumentaire pour justifier le caractère exceptionnel et avéré sera vite trouvé. Et les 20 ha projetés seront vite utilisés.
- « *La réalisation des projets d'infrastructures de contournement ou de déviation d'échelles locales connus à la date du SCoT* » seraient acceptés, avec la réserve d'études spécifiques de scénarii « *avec ou sans* ». Pour nous il aurait été nécessaire d'étudier la nécessité de certains projets, dont certains sont en contradiction avec d'autres objectifs du SCoT dont le maintien des corridors écologiques.
- « *Permettre le développement d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) à destination d'hébergement touristique* » : aucune justification de cet objectif n'apparaît dans le DOO. La seule qui nous semble plausible est de permettre la réalisation d'un projet dans les cartons d'une commune classée en zone de montagne.

Nous constatons, d'une manière générale, que l'application d'un SCoT est très difficile et que tous les prétextes sont bons pour le contourner. Nous demandons donc la suppression de ces assouplissements qui, à notre avis, rendent le SCoT inopérant.

En conclusion, nous considérons que vouloir augmenter la population du territoire de 0,8% n'est pas une gestion durable et économe de la ressource en eau. Le scénario retenu de la mobilité durable est irréaliste car elle entérine la prépondérance de la voiture individuelle, d'où la saturation des infrastructures et une pollution atmosphérique importante.

Le scénario retenu répartissant la construction de logements nouveaux ainsi qu'il le prévoit entre villes et bourgs centres / villages nécessitera de coûteux investissements financiers pour le renforcement et le prolongement des réseaux urbains.

Dans un contexte d'urgence écologique où le réchauffement climatique est une réalité, où les pollutions ne diminuent pas, le scénario retenu avec toutes ses déclinaisons ne répond pas aux enjeux.

Veillez croire, Monsieur le président, à notre détermination à protéger l'environnement.

Anne DEZ
Présidente

